



Département du Bas-Rhin

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 29 / 2021

Portant réouverture des ERP
Crise sanitaire COVID 19

Le Maire de la Commune d'INNENHEIM,

- VU la loi N° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée par la loi n°82-623 du 22 juillet 1982,
- VU le Code Général des Collectivités Territoriales,
- VU le décret n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 modifié prescrivant les mesures générales nécessaires pour faire face à l'épidémie de covid 19 dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire,
- VU l'arrêté municipal n° 29-2020 du 26 octobre 2020 portant fermeture des ERP de la Commune d'Innenheim dans le cadre de la lutte contre la propagation du virus Covid 19,
- VU le décret n° 2021-541 du 1^{er} mai 2021 modifiant les décrets n° 2020-1262 du 16 octobre 2020 et n° 2020-1310 du 29 octobre 2020 prescrivant les mesures générales nécessaires à la gestion de la sortie de la crise sanitaire,
- VU le décret n° 2021-782 du 18 juin 2021 modifiant le décret n° 2021-699 du 1^{er} juin 2021 prescrivant les mesures générales à la sortie de la crise sanitaire,

CONSIDERANT la stratégie du Gouvernement du 20 mai 2021 portant réouverture des établissements recevant du public et des activités regroupant du public,

ARRETE :

Article 1 : A compter du 30 juin 2021, les locaux et sites communaux suivants seront réouverts au public :

- Salle polyvalente
- Salle multi-activités
- Club-house du football
- Club-house de l'étang de pêche
- Salle de réunion du presbytère
- Salles des écoles pour les activités hors temps scolaire

Article 2: Les mesures barrières et les règles de distanciation dans les espaces de circulation sont maintenues.

Article 3: Monsieur le Maire de la Commune d'Innenheim, Monsieur le Chef de brigade de la Gendarmerie d'Obernai, les Présidents et représentants des associations, M. le Curé, Mmes les Directrices des écoles maternelle et primaire, Mme la Directrice du Périscolaire sont chargés chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera affiché.

Fait à Innenheim, le 29 juin 2021

Le Maire,

Jean-Claude JULY

